



# LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

☒ : 1 impasse du Char Aquitaine.  
83 100 TOULON  
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)  
06.88.80.39.44  
✉ : [lagodasse83@orange.fr](mailto:lagodasse83@orange.fr)  
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.  
Affiliée à l'A.N.C.V.



Lac du Mont Cenis (74)

## 2015 AVRIL

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de **respecter les dates d'inscription** et de téléphoner au siège social, **au moins cinq jours avant la date de la sortie.**

### ☞ *Vendredi 10* **BOWLING**

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €. Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €  
Animateur : Alain



### ☞ *Dimanche 12* **RANDONNEE «Le rocher de Roquebrune» Roquebrune/Argens»**

Randonnée pédestre de 4 heures 40 dans une végétation méditerranéenne typique, digne d'un paysage de western, avec petits passages sportifs. 10 km 500 m. Rendez-vous 9 heures, parking Midi-Multiples à Solliès-Pont. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson. Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €  
Animateur : Alain



### ☞ *Vendredi 17* **BOWLING**

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €. Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €  
Animateur : Alain



### ☞ *Dimanche 19* **ESCALADE**

Rendez-vous 13 heures 30, parking préfecture (jeux de boules). Prévoir matériel d'escalade, casque et boisson. Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 5 € -16 ans = 3.5 €  
Animateur : Christian



☞ *Dimanche 19*

### RANDONNEE « le patrimoine rural de Cuges-les-Pins »

Randonnée pédestre de 4 heures 30, 15,5 km 990 m. Rendez-vous 9 heures 15, parking Darty à Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne



☞ *Vendredi 24*

### BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence. Prix de la partie 3,5 €.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



☞ *Dimanche 26*

### RANDONNEE VTT « la piste des Pradels par le col du Canadel »

Randonnée sur piste de 4 heures avec vue sur la Baie de Cavalaire, 20 km 120 m. Rendez-vous 9 heures, parking office tourisme de Hyères (fin autoroute) Prévoir pique-nique, casque et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain



☞ *Vendredi 1 mai*

### EQUITATION à Montauroux « Les Poun's en herbe »

Randonnée équestre de 3 heures puis pique-nique au bord du lac de St-Cassien. Rendez-vous à 8 heures 15 parking est Midi Multiple à Solliès-Pont. Prévoir pique-nique et boisson. Tarif : 35 €/pers.

**Inscription avant le 26/04 dans la limite des chevaux disponibles.**

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Bienvenue à François, nouvel adhérent de votre association préférée

Bon rétablissement à notre Trésorier adoré



Joyeux anniversaire à ... personne

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €  
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles 6 Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : ( usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

**IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.**

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.